

Procédure tutorats 2018-2019

L'initiative de la demande revient au chef d'établissement en lien avec les inspecteurs notamment pour la désignation du tuteur. Si le tuteur proposé exerce dans un autre établissement, le chef d'établissement du tuteur doit lui aussi être informé et renseigner l'application.

La décision de tutorat est arrêtée par la DAFOP au regard des renseignements saisis sur l'application "DAFOP - tutorats" et formalisée par un courrier électronique au tuteur et au tuteur sous couvert de leur chef d'établissement. En l'absence de cette reconnaissance, le tutorat ne sera pas reconnu et aucune indemnité ne pourra être versée à quiconque.

En tout état de cause, un contact préalable entre chefs d'établissement et inspecteurs permettra d'accélérer les procédures.

Rémunération des tuteurs

Quelles que soient la durée et la période du tutorat, la rémunération s'effectuera en fin d'année scolaire, une fois le bilan renseigné et retourné à la DAFOP par courrier électronique. Les dates de début et de fin d'activités prises en compte seront celles mentionnées sur la fiche-bilan.

La rémunération s'effectue en vacations et est organisée sous forme de forfaits :

2 mois : 200€

4 mois : 400€

6 mois : 600€

8 mois : 800€

Pour prétendre à sa rémunération, le tuteur doit envoyer, toujours par courrier électronique, une fiche de vacation

Indemnisation des frais de déplacements

Le tuteur et le "tuteur" doivent exercer, si ce n'est dans le même établissement, du moins dans la même localité. Dans le cas où cela n'est pas possible, la DAFOP prend en charge 10 trajets aller-retour maximum par action de tutorat. La DAFOP ne fournit pas d'ordre de mission ; son accord vaut ordre de mission. Toutefois, les intéressés peuvent obtenir un ordre de mission de la part de leur chef d'établissement.

Pour obtenir le remboursement des frais de déplacement, il est nécessaire d'envoyer des fiches d'états de frais à la DAFOP (documents téléchargeables sur le site de la DAFOP, dans la rubrique dédiée: <http://paf.ac-dijon.fr/spip.php?article26#26>)